



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 087-218717809-20260422-2026013-DE

2026-013

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Le 22 avril 2026

**Nombre
de Conseillers :**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 15 avril 2026

**en exercice -23-
présents 18
votants 23**

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, M. FOURNIER, M. CHEVALIER, Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjoint ; Mme LAURENT, M. LACOUCHIE M. POUMEROULY, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme ANDRAUD, M. BERTOLLE, Mme BRUNET-CARPE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, M. COIFFARD, M. ANDRIEUX

ABSENTS : Mme FOUCAUD, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. LACOUR, M. BERGERON, Mme MAY

Pouvoirs : Mme FOUCAUD donne pouvoir à Mme BESSE, Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à Mme LAURENT, M. LACOUR donne pouvoir à M. FOURNIER, M. BERGERON donne pouvoir à M. LACOUCHIE, Mme MAY donne pouvoir à M. COIFFARD

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Priest-Taurion ;

Considérant que le Compte Financier Unique est un document commun définitif comprenant à la fois des données de l'ordonnateur et celles du comptable notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 est présenté et peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes 2025	2 500 703,88 €	504 297,99 €	3 005 001,87 €
Dépenses 2025	2 362 970,50 €	842 758,36 €	3 205 728,86 €
Résultats 2025	137 733,38 €	-338 460,37 €	- 200 726,99 €
Résultats reportés 2024	1 030 107,83 €	47 761,92 €	1 077 869,75 €
Résultats de clôture	1 167 841,21 €	- 290 698,45 €	877 142,76 €
Restes à réaliser 2025-Recettes	0 €	36 813,52 €	36 813,52 e
Restes à réaliser 2025-Dépenses	0 €	38 256,40 €	38 256,40 €
Total Restes à réaliser 2025	0 €	-1 442,88 €	-1 442,88 €
Résultats définitifs 2025	1 167 841,21€	-292 141,33 €	875 699,88 €

SUITE DE LA DELIBERATION 2026-013 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Béatrice LE GUEN



**Béatrice LE GUEN
Madame le Maire
23 avr. 2026**